

Compte rendu de la séance du 17 mai 2021

Secrétaire(s) de la séance:

Claire TOUCHES

Ordre du jour:

- Programmes d'investissement 2021:

- Achat d'outillage pour les services techniques montant 4 000,00 €
- Défibrillateur pour la salle polyvalente montant 1 800,00 €
- création d'un terrain de pétanque montant 4 100,00 €
- Sécurisation D65 et D8 en attente d'information sur le solde du par la collectivité montant 13 800,00 €
- Climatisation et chauffage mairie pour économie d'énergie prise en compte de la subvention DETR 2021

- Décision modificative liées aux délibérations précédentes ;

- Règlement intérieur de la salle des fêtes ;

- Révision des tarifs communaux :

- Concessions au cimetière, taille, prix au m2, concessions cinéraires, location du caveau communal pour inhumation provisoire ;
- La salle des fêtes peut être louée par les administrés pour des fêtes privées, elle ne peut être louée à des fins commerciales, elle est prêtée gracieusement aux Associations Loi 1901 - *seulement aux associations de la collectivité* - Il convient de réajuster les tarifs de location suite aux travaux réalisés.

- Approbation des nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal de Fourrière Animale dit SIFA

- Compte rendu des activités de la Bibliothèque et du multi-média au 17 mai 2021 ;

- Gestion des Elections en vue des scrutins du 20 juin 2017 Elections Départementales et Régionales :

- Désignation des membres du Bureau,
- Tableau des permanences de 08 h à 18 heures le 20 juin 2021,
- Contraintes sanitaires liées au COVID 19,
- Autres ...

- Questions et informations diverses

Délibérations du conseil:

Climatisation de la mairie et du point multimédia - plan de financement (2021 036)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée du suivi du dossier de climatisation mairie - point multi-média :

- le projet retenu est la proposition de l'Entreprise ECO ENERGY - montant HT 9 621 €

- la DETR 2021 a été attribuée par arrêté préfectoral en date du 20/04/2021 du pour un montant de 3 079 € soit 32 % du montant HT de l'opération.

Il convient de solliciter la Région pour l'octroi d'une subvention auprès des services pour l'économie d'énergie à la hauteur de 30 % du montant HT

Le plan de financement se présente de la façon suivante :

Montant de la dépense : 9 621 € HT 11 545,20 € TTC

DETR 2021 : 3 079,00 € - attribuée le 20/04/2021

REGION 2021 : 2 886,00 € - non attribuée

autofinancement : 3 656,00 € HT

TVA : 1 924,00 €

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

approuve le plan de financement tel que détaillé ci-dessus de l'opération n° 52 - 2021 " Climatisation mairie et point multi-média".

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Nouveaux programmes BP 2021 (2021 037)

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les modifications apportées au budget primitif 2021 section investissement :

- Abandon pour 2021 de l'opération n° 49 - 2021 - "Adressage" - pour un montant de 6 000 €

- Réduction partielle pour 2021 de l'opération n°51- 2021 -"outillage" qui passe de 8 000 € à 4 000 € pour l'acquisition de matériel outillage et d'une tondeuse à gazon.

- Réduction partielle du 2188 - 000 - 2021 "autres immobilisations" de 6 400 € et affectation d'un montant de 13 579 € sur l' article 21538-000 -2021 - autres réseaux - en attendant de connaître le solde dû à la TEL et à France Télécom.

- Création de l'opération n° 53 - 2021 "défibrillateur salle socio-culturelle" pour un montant de 1 800 €

- Création de l'opération n° 54 - 2021 "terrain de pétanque" pour un montant de 4 100 €

Ces modifications validées par le Conseil Municipal feront l'objet d'une DM n°2 au BP 2021

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

approuve les modifications proposées par Monsieur le Maire,

fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Vote de crédits supplémentaires - touzac (2021 038)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2128 - 54	Autres agencements et aménagements	4100.00	
21318 - 52	Autres bâtiments publics	0.00	
21538	Autres réseaux	13579.00	
21578 - 49	Autre matériel et outillage de voirie	-6000.00	
21578 - 51	Autre matériel et outillage de voirie	-4000.00	
2188	Autres immobilisations corporelles	-6400.00	
2188 - 53	Autres immobilisations corporelles	1800.00	
1341	D.E.T.R. non transférable		3079.00
		TOTAL :	3079.00
		3079.00	3079.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à TOUZAC, les jour, mois et an que dessus.

Approbation des nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal de fourrière animale dit SIFA (2021 039)

Mes cher(e)s collègues,

Par délibération en date du 18 mars 2021, le Comité syndical du SIFA a adopté à l'unanimité la modification de ses statuts (cf. pièces-jointes).

Conformément à l'article L.5211-20 du CGCT, s'agissant de modification statutaire, nous devons nous prononcer sur l'adoption de ces nouveaux statuts. En effet, l'article susvisé dispose ainsi : « (...) A compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant de

l'établissement public de coopération intercommunale au maire de chacune des communes membres, le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable. La décision de modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement ».

Par délibération du Comité syndical en date du 10/10/2018 et de son approbation en Conseil municipal en date du 16/11/2018, les modalités de vote avaient ainsi été revues en tenant compte de la population composant chaque commune membre ; pour ce faire, une pondération devait être appliquée permettant aux communes les plus peuplées d'avoir davantage de voix au sein du Comité afin de ne pas se trouver face à une absence de quorum qui bloquait le fonctionnement institutionnel de ce syndicat.

Ces nouvelles modalités n'ont cependant pas eu l'effet attendu puisque les services préfectoraux nous ont indiqué que le quorum s'appréciait au nombre de délégués présents et non sur la base du nombre de voix octroyé à chaque commune. Les problématiques de quorum demeuraient donc identiques.

Par conséquent, il convient de procéder à une modification statutaire en précisant que chaque commune est représentée par un délégué titulaire détenteur d'une seule voix. Pour information, la composition du Bureau a également été revue afin de répondre davantage à une composition classique pour ce type de structure.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- D'adopter les nouveaux statuts du SIFA ci-annexés.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

La délibération concernant le règlement intérieur et la révision des tarifs de location de la salle des fêtes est reportée au prochain conseil municipal pour finaliser les documents et les conditions de prêt de la salle des fêtes.

La délibération modifiant les mesures des concessions au cimetière liées aux nécessités des constructions funéraires est reportée au prochain conseil municipal.

Questions et informations diverses :

Madame VAN DONK en charge de la bibliothèque et point multi média donne le compte rendu de fonctionnement 2020-2021 ; il sera affiché à la mairie pour que les administrés en aient communication.

Elections Régionales et départementales du 20 juin 2021 : un tableau des permanences est établi.